

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération

CC_2017_296

OBJET :

COMMISSION N°4

*Convention de mise à
disposition de personnel
avec la SAS RIGOLO
COMME LA VIE*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 2

Procurations : 14

Nombre de votants : 44

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-LEZ-ORCHIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 décembre 2017, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président,

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric

PRADALIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure

LEFEUVRE, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M.

Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Yves LEFEBVRE, M. Didier WIBAUX, M.

Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON,

Mme Dominique PASTANT, suppléante de M. Arnaud HOTTIN

M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE,

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Amaury DUFOUR, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ

Mme Nadège BOURGHELLE - KOS procuration à M. Benjamin DUMORTIER

M. Benoît BRILLON, procuration à M. Philippe DELCOURT

Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE

Mme Marie CIETERS, procuration à M. Yannick LASSALLE

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Jean-Paul BEAREZ

M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président, procuration à M. Bernard CHOCRAUX

M. Luc MONNET, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Jean-Claude SARAZIN

Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Jean-Michel DELERIVE

Absents :

M. Luc FOUTRY, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Amaury DUFOUR, M. Jean-Paul FRANCKE,

Mme Jeannette WILLOCQ, M. Arnaud HOTTIN, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Thierry

BRIDAULT, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Francis MELON, M. Thierry LAZARO, M.

Sylvain CLEMENT, Mme Caroline MARLIERE, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-

Christine DEGHAÏE, M. Frédéric SZYMCAK, Mme Ingrid VERON, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO,

M. Alain DUCHESNE, Mme Isabelle DRUELLE, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, Mme CIETERS,

M. Luc MONNET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°4

***Convention de mise à disposition de personnel avec la SAS RIGOLO COMME
LA VIE pour la crèche d'ORCHIES***

Le Conseil Communautaire

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu les articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (FPT),

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les articles 1 à 10 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que la SAS RIGOLO COMME LA VIE assure la gestion de la crèche multi-accueil d'ORCHIES,

Qu'à ce titre, un personnel statutaire est mis à disposition de cette structure afin d'assurer l'accueil des enfants,

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 44 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer avec la SAS RIGOLO COMME LA VIE la convention relative à la mise à disposition de Mme Sabine VANTIGHEM pour le fonctionnement de la crèche d'ORCHIES sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

